

L'art, une partie intégrante du patrimoine

Actif esthétique, tangible et financier, l'art s'inscrit de plus en plus dans une stratégie de diversification patrimoniale

L'enchère record a été adjugée à 195 millions de dollars pour le célèbre portrait de Marilyn Monroe signé Andy Warhol chez Christie's à New York, le lundi 9 mai 2022. Cette œuvre devient ainsi la plus chère du XX^e siècle. Un Basquiat acheté 10.000 euros en 1982 a été adjugé 35 millions de dollars en février 2021. Ces exemples sont une preuve de plus pour les financiers méfiants quant à l'attractivité du marché de l'art et sa capacité à générer du profit qu'au contraire, l'art est un marché pleinement décorrélé des marchés financiers et qu'en période d'inflation, il est apprécié comme une valeur refuge au même titre que l'or. Cela renforce également l'idée que tout ce qui a de la valeur devient un actif patrimonial et que l'art,

au même titre que les actifs traditionnels, peut s'insérer légitimement dans une stratégie patrimoniale sous l'angle de la diversification.

L'art peut aussi bien répondre à une problématique fiscale qu'à des objectifs patrimoniaux à court, moyen ou long terme. Il s'insère dans toute stratégie patrimoniale et d'allocation d'actifs aux côtés des actifs traditionnels.

POURQUOI INVESTIR DANS L'ART ?

En premier lieu, le marché de l'art est en très forte croissance :

+ 1.800 % depuis 20 ans. Le segment contemporain pèse désormais 15 % du marché global, contre 3 % il y a 20 ans, le produit des ventes a progressé de 2.100 % depuis 2000 et établit un record mondial d'adjudication à 110 millions de dollars pour un Basquiat en 2017. C'est dire combien l'échelle de valeur a évolué !

Moins sensible aux crises économiques et aux événements géopolitiques que d'autres actifs financiers, l'art se distingue des autres marchés tels

que les actions ou l'immobilier. Il obéit à ses propres règles avec un marché et des acteurs identifiés. Il reste stable et n'est pas touché par l'inflation. En cas d'inflation, le coût de la vie augmente, mais le prix des œuvres d'art aussi. Les acheteurs des Kaws, Invader, Basquiat des années 2000 en témoignent. C'est le cas également pour le tableau « *Struck by a blue light* » de JonOne peint en 1990, vendu en 2002 pour 800 euros et revendu 75.000 euros en 2020. Ainsi le retour sur investissement peut être fulgurant et atteindre des multiples inégalés sur les marchés traditionnels. Le rendement dépend du montant investi et des objectifs initiaux. Pour des œuvres d'une valeur de plus de 50.000 euros, on peut espérer un gain de plus de 15 %, entre 6 % et 8 % par an pour celles situées entre 20.000 et 50.000 euros. Pour les œuvres de moins de 5.000 euros, le rendement est plus incertain – en raison de leur abondance - mais bien accompagné, il est possible de miser sur des artistes émergents à forte croissance. On peut citer Space Invader, qui valait 300 euros en 2004 contre 20.000 euros aujourd'hui, ou l'artiste toulousain Drain qui valait 1.000 euros en 2012 et dont les toiles peuvent désormais dépasser les 100.000 euros. Le retour sur investissement reste en cas d'achat de signatures mais tout le monde ne peut pas se procurer des Basquiat ou des Warhol, de l'art ancien (œuvres produites avant 1760 dont Vermeer, Rembrandt, Botticelli) du 19^{ème} jusqu'à 1860 (les impressionnistes Manet, Van Gogh), de l'art moderne (Picasso, Giacometti, Modigliani), ou de l'art contemporain (œuvres produites de 1945 à nos jours) qui est le segment le plus dynamique du marché de l'art avec Warhol, Basquiat, Pollock, Banksy en artistes vivant et des NFT (non fongible token), représentant déjà un tiers de la valeur des ventes en ligne, soit 2 % du marché de l'art global. Cependant, avec la démocratisation de l'art, l'accès à l'information facilitée par Internet, les ventes *en live* et la mondialisation du marché de l'art, des œuvres sont accessibles avec des tickets d'entrée relativement bas.

Plus qu'un actif traditionnel, l'art est un actif tangible qu'il est possible de posséder et d'exposer le temps souhaité. Cet actif permet d'allier financier et esthétique, chose dont peu de marchés traditionnels peuvent se prévaloir.

Enfin, l'acquisition d'une œuvre d'art, c'est également la possibilité de diversifier son patrimoine avec un achat tendance offrant une certaine



DR

NOLAN-FRÉDÉRIC DARMON, fondateur de NexeArt Capital et expert agréé en art contemporain et art urbain à la C.E.C.O.A

valorisation sociale, de pouvoir se vanter d'un achat bien réussi en le montrant à votre entourage. Un moyen également de préparer retraite et transmission, puisque les œuvres d'art ne sont ni taxées ni imposables dans le patrimoine.

QUELLE FISCALITÉ POUR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES ?

Doté d'avantages économiques certains, l'art présente également des opportunités fiscales pour le particulier. La vente d'une œuvre pour moins de 5.000 euros ne génère aucune imposition sur la plus-value. C'est également le cas pour une œuvre détenue depuis plus de 22 ans et qui dépasse 5.000 euros. Si l'œuvre est détenue depuis moins de 22 ans et que son prix de vente dépasse 5.000 euros, une taxe forfaitaire unique de 6,5 % s'appliquera au prix de vente final. Outre cette fiscalité attrayante, les œuvres d'art ne font pas partie des actifs concernés par l'Impôt sur la fortune immobilière (IFI).

La TVA applicable lors de l'acquisition d'une œuvre d'art est également spécifique, de 20 % du prix d'achat, sauf dans plusieurs cas. Si l'œuvre d'art est importée, la TVA est de 5,5 %. Aussi, il n'y a pas de taxe à l'exportation lors de la revente d'une œuvre d'art.

Enfin, un don d'œuvre d'art à un musée, à un organisme d'intérêt général ou d'utilité publique, permet de déduire 66 % de la valeur du bien donné de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % des revenus imposables.

Ce n'est pas tout : les objets de collection et créations originales peuvent servir de moyens de paiement pour les impôts comme l'IFI ou les droits de succession. Un mode de transaction rendu possible grâce à la Loi Malraux de 1968.

Pour les entreprises, chefs d'entreprise et professions libérales, l'acquisition d'œuvres originales d'artistes vivants leur offre une réduction d'impôt, mais ce sont surtout les solutions de financement - location financière ou crédit-bail - qui

sont fiscalement avantageuses. Ils peuvent avoir recours au *leasing* d'œuvre d'art : en louant une œuvre d'art sur la base de loyers mensuels, il n'y a pas d'apport initial et les loyers sont déduits sur leur base d'imposition (impôt sur les sociétés ou IR, article 39.1 du Code général des impôts). À l'issue de la location, ils peuvent devenir propriétaire de l'œuvre pour une valeur résiduelle définie à la conclusion du contrat. Ces solutions permettent de préserver la trésorerie, de véhiculer une image d'entreprise et de renouveler la décoration des bureaux.

QUELS RISQUES À INVESTIR DANS L'ART ?

Tout investissement comporte des risques. L'art est vu comme un marché très peu liquide, pourtant, bien conseillé par des experts, la liquidité est présente. On dit que l'art est un marché difficile d'accès, sauf pour les connaisseurs. Pour trouver les œuvres qui s'avéreront de bons investissements avec d'excellentes performances, il est donc judicieux d'être accompagné par des experts indépendants des structures traditionnelles du marché de l'art car les bons vendeurs privilégient leurs intérêts aux objectifs patrimoniaux du client. Enfin, les plus sceptiques diront que l'art ne génère pas de revenus, seulement des plus-values lors de la revente. Tout dépend des objectifs initiaux (gains et durée) : l'œuvre est possédée et librement cessible. Investir dans l'art, c'est miser sur la valeur future de l'œuvre et non actuelle.

L'art constitue donc une classe d'actif à part entière et une opportunité pour diversifier son patrimoine. Il présente de multiples avantages, qu'il s'agisse de son caractère tangible et esthétique, de sa fiscalité ou de ses solutions de financement avantageuses.

Investir dans l'art nécessite d'être accompagné et bien conseillé par des experts, mais cet investissement ne comporte pas 100% des risques de perte de capital car il a une valeur de référence de marché à l'inverse des autres placements financiers. Enfin seul le marché de l'art offre deux leçons : en investissant mal on apprend du marché tout en profitant émotionnellement de l'œuvre et en investissant bien, on profite de l'œuvre tout en rentabilisant l'investissement.

À RETENIR

- L'art est un marché en très forte croissance, plus particulièrement le segment contemporain dont le résultat mondial des ventes a plus que doublé (+117%) de 2000 à 2021.
- L'art est décorrélé des marchés financiers et n'est pas touché par l'inflation.
- L'art est un actif à part entière, tangible et esthétique, qui permet de diversifier un patrimoine.
- L'art répond à des objectifs patrimoniaux à court, moyen ou long terme.
- La fiscalité de l'art est très attractive pour le particulier et des solutions de financement avantageuses pour les entreprises, chefs d'entreprise, professions libérales.

L'ART CONTEMPORAIN EN CHIFFRES

- 17 milliards de chiffre d'affaires annuel du marché de l'art en 2021 contre 1,4 milliard en 2013
- Un marché en croissance de 1.800 % depuis 20 ans
- L'art contemporain pèse désormais 23 % du produit de vente de beaux-arts contre 3 % du marché de l'art il y a 20 ans
- Basquiat représente à lui seul 4,3 % du marché de l'art mondial aux enchères (produit de ventes : 303.537.107 de dollars)
- 195 millions de dollars adjugés pour le célèbre portrait de Marilyn Monroe signé Andy Warhol en mai 2022